



N° de résolution  
ou annotation

2022-04-78

2022-04-79

Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022 tenue à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : Mme Rachel Alarie, mairesse ainsi que les conseillères Mmes Chantal Mainville, Josée Chrétien et Lucie Gravel, et MM les conseillers Fernand Landry, Adrien Paradis et Robert Tailleur.

Était également présente, Mme Lise Roy, technicienne administrative.

### **1.0 Ouverture de la séance**

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h11, sous la présidence de Mme Rachel Alarie, mairesse.

### **2.0 Nomination d'une secrétaire d'assemblée**

**ATTENDU QUE** le poste de directrice générale est vacant;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Fernand Landry et résolu de nommer Mme Lise Roy à titre de secrétaire d'assemblée, et ce, pour les réunions qui se tiendront pendant toute la période de vacance au poste de la direction générale, à moins d'avis contraire.

### **3.0 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Adrien Paradis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Nomination d'une secrétaire d'assemblée;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Adoption des procès-verbaux :
  - a) séance de l'assemblée régulière du 7 décembre 2021;
  - b) séance de l'assemblée régulière du 18 janvier 2022;
  - c) séance de l'assemblée extraordinaire du 24 janvier 2022;
  - d) séance de l'assemblée du 31 janvier 2022 adoption du budget 2022;
  - e) séance de l'assemblée du 31 janvier 2022 : programme triennal d'immobilisations 2022;
  - f) séance de l'assemblée régulière du 01 février 2022;
  - g) séance de l'assemblée régulière du 01 mars 2022;
  - h) séance de l'assemblée extraordinaire du 9 mars 2022.
- 5.0 Correspondance;
- 6.0 Trésorerie;
  - 6.1 Dépenses de mars 2022;
  - 6.2 Signataire de chèques
  - 6.3 Carte de crédit
  - 6.4 Dépenses incompressibles 2022
- 7.0 Ressources humaines;
  - 7.1 Contrat de travail technicienne administrative;



N° de résolution  
ou annotation

2022-04-80

7.2 Appel d'offres : comité responsable pour rencontrer les candidats potentiels

8.0 Projet:

8.1 **Tecq 2019-2023** : demande de soumission pour plans et devis pour les travaux routiers prévus : sur invitation à 2 firmes d'ingénieur;

9.0 **Lots intra**

9.1 **Demande au fonds forestier** : travaux sylvicoles et travaux d'accès : projet de 125 577\$ pour une mise de fonds de la municipalité de 12 557.70\$

9.2 **Adoption du rapport financier 2021 préparé par Mme Ariane Bernier, de GFA**

10.0 **Pompiers** :

10.1 Entente avec Palmarolle

10.2 Adoption du rapport d'incendie de 2021

11.0 **Réseau routier**

11.1 Contrat de nivelage été 2022

11.2 Commande d'abat poussière

11.3 Dégel des ponceaux printemps 2022

12.0 Rapport des comités;

13.0 Période de questions;

14.0 Sujets divers;

15.0 Levée de la séance.

#### **4.0 Adoption des procès-verbaux**

##### **Séance du 7 décembre 2021**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux du 7 décembre 2021 au 9 mars 2022 inclusivement, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu d'adopter le procès-verbal du 7 décembre tel que présenté.

4 conseillers sont en désaccord avec le phrasé du procès-verbal, mais n'étant pas présents, ils ne peuvent empêcher son adoption.

##### **Séance du 18 janvier 2022**

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 18 janvier 2022 en apportant les modifications suivantes :

Ajout de la nomination de la secrétaire d'assemblée sur une proposition de Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Josée Chrétien, résolution numéro 2022-01-001

Ajout de la demande d'affichage des postes vacants à compter de la semaine du 25 janvier 2022

##### **Séance du 24 janvier 2022**

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Lucie Gravel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 24 janvier 2022 tel que présenté.

2022-04-82



N° de résolution  
ou annotation

2022-04-84

### Séance du 31 janvier 2022 adoption du budget 2022

Il est proposé par M. Adrien Paradis , appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des personnes présentes d'adopter le procès-verbal du 31 janvier 2022 tel que présenté.

### Séance du 31 janvier 2022 adoption du programme triennal d'immobilisations 2022

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Robert Tailleur et résolu d'adopter le procès-verbal du 31 janvier 2022 en ajoutant la mention, à la résolution 2022-01-23 que Mme Chantal Mainville est contre.

2022-04-85

### Séance du 01 février 2022

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 01 février 2022 avec les correctifs suivants :

Annuler la résolution non adoptée 2022-02-27 .

A la résolution 2022-02-36, spécifiez que l'augmentation est accordée aux employés recevant une rémunération à compter du 01 janvier 2022.

2022-04-86

### Séance du 01 mars 2022

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 01 mars 2022, en indiquant que M. Landry demande de retirer le point 17.10 du procès-verbal, il est contre le droit de parole qui a été accordé à Mme Mainville, qui a tenu des propos qui, selon lui, vont à l'encontre du code d'éthique des élus.

2022-04-87

### Séance du 09 mars 2022

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 09 mars 2022 tel que présenté.

### 5.0 Correspondance;

Mme Alarie fait la lecture de la correspondance pertinente.

- Offre de la Société d'histoire de Ste-Germaine pour un don de **cadres représentant l'école de Roquemaure**. La Municipalité accepte le don.
- Suite à la demande de Mme Jacinthe Lepage, une rencontre aura lieu avec elle pour voir des possibilités de partenariat pour la **construction du chemin menant au développement des terrains sur le bord du lac Abitibi**. Par la même occasion on lui fera part qu'elle devra se conformer à notre réglementation.

### Vente des lots 5 519 647 et 5 520 551

- **ATTENDU QUE** M. Luc Trottier et Mme Nathalie Chabot désirent acquérir 2 pointes de lots sur le rang 6, soit les lots 5 519 647 et 5 520 551, lots vacants;
- **ATTENDU QUE** ce sont des lots épars enclavés et que le lot contigu appartient déjà à M. Trottier et Mme Chabot;



2022-04-88  
N° de résolution  
ou annotation

2022-04-89

2022-04-90

- **ATTENDU QUE** la municipalité est liée par une entente avec la MRC, entente exigeant que les lots soient vendus selon la valeur marchande, telle qu'établie par la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de vendre à M. Luc Trottier et Mme Nathalie Chabot, les lots 5 519 647 et 5 520 551, pour le montant de 891.70\$ plus taxes applicables et de mandater Mme Rachel Alarie pour signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à cette transaction.

**Location de salle :**

- Clément Bécharde, le 6 août 2022 pour un rassemblement familial
- Chantal Mainville, le 16 avril 2022 à l'occasion de la mise en terre de ses parents.

- **Club des loisirs : cours de Zumba**

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu d'autoriser le Club des loisirs à utiliser la salle du centre récréatif gratuitement pour leur permettre d'organiser des cours de Zumba une fois par semaine. Les restrictions apportées : ne pas faire l'activité les soirs ou il y a des séances du conseil, soit les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> mardi du mois en général. De plus, le local ne sera pas accessible lorsque les travaux de rénovation des salles de bain débuteront. Pour les équipements, on vérifiera pour le projecteur et la toile qui avaient été achetés lors du 75<sup>e</sup>.

- **Commission municipale :** un avis de conformité a été déposé à la municipalité concernant la production des rapports financiers des 5 dernières années.

- **Assemblée générale du Club nautique**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité d'autoriser notre déléguée Mme Josée Chrétien à assister à l'assemblée générale du Club Nautique à Palmarolle le 13 avril prochain ainsi qu'à la réunion régulière du 30 avril et de payer ses frais de déplacement.

- **Semaine de la santé Mentale : Proclamation de la municipalité**

**Considérant que** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

**Considérant que** l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

**Considérant que** nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

**Considérant que** les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;



N° de résolution  
ou annotation

2022-04-91

**Considérant que** les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

**Considérant que** la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société

**Considérant qu'il** est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité que la municipalité de Roquemaure proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

#### **Aires de travail extérieures en Abitibi-Ouest**

2022-04-92

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser Messieurs Robert Tailleur et Adrien Paradis à représenter la municipalité de Roquemaure lors de la rencontre d'information qui aura lieu le 10 avril à La Sarre concernant un projet de création d'aires de travail extérieures aménagées et accessibles pour se rencontrer, étudier, travailler etc. pour une clientèle de jeunes de 12 à 35 ans

#### **Renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue :**

2022-04-93

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu de renouveler notre adhésion à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue au montant de 103.48 \$, taxes incluses, pour l'année 2022.

#### **6.0 Trésorerie;**

##### **6.1 Dépenses de mars ;**

2022-04-94

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance des comptes à payer ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

##### **Pour la municipalité :**

Liste des comptes à payer mars 2022 au montant de : 42 851.61 \$

##### **Pour le camping municipal :**

Liste des comptes à payer mars 2022 au montant de : 2 650.27 \$

**Salaires nets - mars 2022 : 3 491.84 \$**

**Le rapport budgétaire trimestriel de janvier à mars 2022 a été remis à chaque élu.**

2022-04-95

#### **Réparation des lumières de rues :**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de demander à M. Clément Béchard de faire le tour



2022-04-96  
N° de résolution  
ou annotation

2022-04-97

2022-04-98

2022-04-99

des lumières de rues, prendre en note celles qui sont défectueuses et ensuite demander aux entreprises Roland Richard de voir à venir les réparer.

#### **6.2 Signataires des chèques :**

À la suite du changement de personnel de bureau, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu de d'autoriser Mme Lise Roy, technicienne administrative à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Les 3 signataires autorisés sont donc :

Mme Rachel Alarie, mairesse

M. Fernand Landry, pro-maire

Mme Lise Roy, technicienne administrative

Le nom de Mme Manon Pouliot sera retiré des personnes autorisées.

#### **6.3 Carte de crédit :**

ATTENDU QUE la carte de crédit de la municipalité, établie au nom de Marie-Ève Isabelle, ne sert présentement que pour le retrait automatique du paiement de Voice me up;

ATTENDU QU'il serait inutile de demander une nouvelle carte immédiatement pour l'annuler dès que nous aurons quelqu'un au poste de la direction générale ;

Il est donc proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu de continuer avec cette carte tant que nous n'aurons pas quelqu'un de nommé comme Directeur ou directrice générale.

#### **6.4 Dépenses incompressibles 2022**

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité d'autoriser la technicienne administrative à payer toutes les dépenses incompressibles prévues au budget 2022. Les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses aux fins du fonctionnement de la municipalité. On retrouve à la résolution 2022-02-34 une liste des dépenses considérées comme incompressibles.

#### **7.0 Ressources humaines:**

##### **7.1 Contrat de travail de la technicienne administrative :**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de travail pour une durée indéterminée de la technicienne administrative, selon entente entre les parties.

##### **7.2 Offres d'emploi :**

À la suite de la publication de nos offres d'emplois, le comité RH, formé de M. Fernand Landry, Mesdames Lucie Gravel, Chantal Mainville et Josée Chrétien, verra à rencontrer les candidats potentiellement aptes à occuper les emplois offerts. Au besoin, une séance extraordinaire pourra être demandée pour faire rapport aux autres membres du conseil du résultat des rencontres et de l'engagement et le début de l'emploi si nécessaire.



2022-04-100

N° de résolution  
ou annotation

## 8.0 Projet :

### 8.1 Tecq 2019-2023 :

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité de demander des soumissions aux firmes d'ingénieurs suivantes :

- SNC Lavallin
- Stantec
- WSP Global
- CIMA +

pour la confection des plans et devis pour la préparation de terrain et l'application du traitement de surface dans le rang 2-3 ouest, tel qu'identifié sur notre programmation auprès du gouvernement.

## 9.0 Lots Intra

### 9.1 Demande d'aide financière MRC-Fonds de mise en valeur des lots intra

**ATTENDU QUE** des fonds sont disponibles pour des projets sur les lots intramunicipaux dans les municipalités ;

**ATTENDU QU'UN** projet de reboisement, scarifiage, dégagement de plantation et construction de chemin a été monté ;

**ATTENDU QUE** la part de la municipalité pour les travaux prévus par le projet s'élèverait à 12 557.70 \$ sur un projet global de 113 019.30 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de faire une demande d'aide financière au fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux selon le projet monté par le groupement forestier coopératif Abitibi.

### 9.2 Adoption du rapport financier pour l'exploitation des lots intramunicipaux en 2021 :

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier 2021 pour les opérations forestières tenues sur les lots intramunicipaux de Roquemaure, rapport préparé par Mme Ariane Bernier, responsable en géomatique et certification du Groupement Forestier Coopératif Abitibi.

## 10.0 Pompiers

### 10.1 Entente avec Palmarolle :

**ATTENDU** le manque de disponibilité de Mme la mairesse pour les prochains mois;

**ATTENDU** l'urgence de prendre une entente avec Palmarolle pour la couverture d'entraide du service incendie;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité de mandater Mme Chantal Mainville pour négocier l'entente en compagnie des chefs pompiers de Roquemaure et Palmarolle ainsi que la mairesse de Palmarolle.

2022-04-103



2022-04-104

N° de résolution  
ou annotation

## **10.2 Adoption du rapport annuel d'incendie 2021**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu d'adopter le rapport annuel d'incendie tel que préparé par M. Léo Plourde, responsable au service d'incendie de Roquemaure.

## **11.0 Réseau routier :**

### **11.1 Contrat de nivelage 2022**

2022-04-105

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu de demander à Jean-Guy Roy entrepreneur une soumission pour le contrat de nivelage pour l'été 2022, selon les mêmes conditions qu'en 2021, en ajustant les taux pour la voie de contournement, frais de détour à enlever.

### **11.2 Commande d'abat-poussière :**

2022-04-106

**ATTENDU QUE** la période estivale arrive et la poussière dans les rangs également ;

**ATTENDU QUE** les besoins de la municipalité pour avoir des résultats satisfaisants sont de 50 ballots d'abat-poussière annuellement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité d'autoriser la technicienne administrative à commander 50 ballots d'abat-poussière auprès de Sel Warwick comme l'an dernier.

### **11.3 Dégel des ponceaux printemps 2022**

2022-04-107

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a plus de journalier pour effectuer la visite des chemins afin de s'assurer qu'ils sont en bon état ou au moins d'identifier les tronçons à surveiller (débordement ou nids de poule) et d'installer des cônes indiquant le danger ;

**ATTENDU QUE** l'aide journalier est prêt et disponible pour faire la tournée des chemins, installer des cônes et pancartes au besoin pour signaler le danger ;

**ATTENDU QUE** la municipalité possède une dégeleuse pour les ponceaux, dégeleuse qui fonctionne au propane liquide, donc assez dangereuse d'utilisation si on ne la connaît pas ;

**ATTENDU QUE** l'aide journalier était toujours accompagné du travailleur municipal, soit M. Sébastien Roy, lors de son utilisation les années antérieures, et que c'était M. Roy qui gérait la dégeleuse ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Lucie Gravel et résolu à la majorité que M. Sébastien Roy soit engagé pour accompagner l'aide journalier en cas de besoin pour l'utilisation de la dégeleuse (en dehors de ses heures de travail à son emploi actuel) selon une entente établie avec la municipalité quant au tarif horaire et aux frais de déplacement.

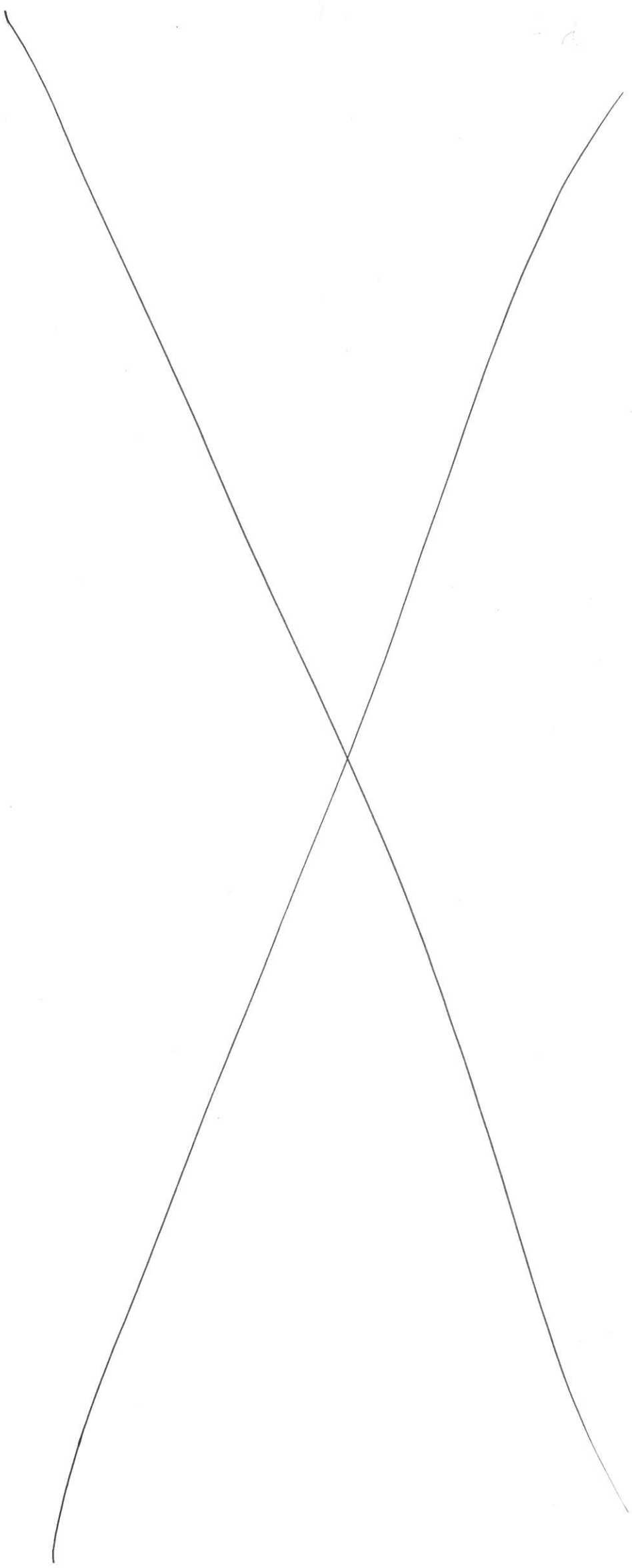
Le vote est demandé : 5 Pour et 1 Contre.

M. Robert Tailleur demande d'enregistrer qu'il est contre cette proposition.





N° de résolution  
ou annotation





N° de résolution  
ou annotation

2022-04-108

### **12.0 Rapport des comités.**

- 12.1 MRC : aucun représentant à la rencontre  
12.2 OMH : Le 12 avril, il y aura une réunion à Macamic.  
12.3 Camping : le restaurant ouvre ses portes le 20 mai.  
12.4 Égout : Rencontre à prévoir avec Jean-François Plourde pour la pertinence de mettre des trottoirs ou des bordures de ciment : problématique avec les équipements de déneigement.

### **13.0 Période de questions du public**

#### **13.1 Clés de la salle municipale pour les pompiers :**

**ATTENDU QU'aucun** pompier n'a les clés d'accès au centre récréatif ;  
**ATTENDU QUE** le centre sert d'endroit de rassemblement en cas d'incendie pour l'école ou autre ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de fournir à la brigade de pompier une clé leur donnant accès au centre récréatif, clé qui sera laissée en permanence dans le camion de pompier.

#### **13.2 Plantation des fleurs**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'engager Mme Françoise Raynauld pour effectuer la plantation des fleurs dans la rocaille et à l'entrée du village, fleurs qui seront fournies par les Serres Gallichan. Mme Raynauld travaillera au taux horaire de 14.25\$.

#### **13.3 Autres sujets soulevés :**

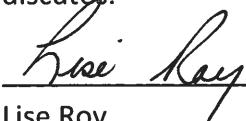
- Réunion du 15 décembre sur la voie de contournement.
- Autorisation pour allumer un feu de joie dans le stationnement : interdit
- Dossier borne sèche de la municipalité sur le terrain de M. Mainville
- Chats errants : problème à étudier
- Co-voiturage : exigé lors de rencontre à l'extérieur
- Nivelier les chemins

### **14.0 Sujets divers;**

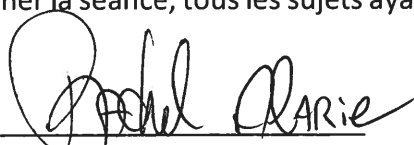
#### **14.1 Dépôt des attestations de participation à la session de formation sur le comportement éthique :** par Mme Alarie, Mme Gravel, et M. Tailleur.

### **15.0 Levée de la séance.**

A 21h57, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance, tous les sujets ayant été discutés.

  
\_\_\_\_\_  
Lise Roy

Technicienne administrative

  
\_\_\_\_\_  
Rachel Alarie

Mairesse

2022-04-110